

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

o o o o o o

OBJET : N° 3

**Effacement de la dette
d'une administrée**

date de convocation :
25 novembre 2022

date d'affichage :
25 novembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux**.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Pascal ODOT	à	M. Cyril PICARD
M. Jacky GERARD	à	M. Marc NUSBAUM
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Aude FROMENT	à	Mme Christine GARNIER
Mme Angeline NKUINGA	à	M. Fred CICOFRAN
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Carine FROGER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	M. Florian BOIVERT
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

Objet n°3 : Effacement de la dette d'une administrée

VU le courrier de Monsieur Patrick Leguy, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Yerres,

VU le bordereau de situation de l'administrée,

VU l'avis de la Commission de surendettement des particuliers de l'Essonne,

VU l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » du 22 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que l'avis de la Commission de surendettement s'impose à la commune de Quincy-sous-Sénart,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en créances éteintes, sur le budget de l'exercice 2022, la somme de 2 115,30 euros correspondant à la dette de l'administrée, les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6542.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire



Christine GARNIER

Le secrétaire de séance



Acacia GAROU

